Bordeaux (33) : un migrant clandestin ivoirien de 37 ans mis en examen pour viol aggravé sur deux femmes… Il a été interpellé lors de la Fête de la musique alors qu'il pistait possiblement une nouvelle victime

27/06/2026 à 13h04



INFO SUD OUEST. Un Ivoirien de 37 ans a été mis en examen pour viols aggravés par usage d'une arme et en état d'ivresse, puis placé en détention provisoire, ce mardi 23 juin. L'individu, inconnu jusqu'alors de la justice, a été interpellé par la police dans la nuit du dimanche 21 au lundi 22 juin, tandis que la Fête de la musique battait son plein dans les rues de Bordeaux. En garde à vue, il a nié les faits.

Un équipage de la brigade anticriminalité (BAC), disposant de maigres éléments d'identification, l'a repéré vers 2 heures du matin, dans le secteur des Bassins à flot, alors qu'**il pistait une femme à la descente d'un bus**.

(…)

C’est dans ce quartier qu’il a sévi dans la nuit du 19 au 20 juin. Vendredi, vers 4 h 30, une jeune femme sortant de discothèque rentre chez elle quand, arrivant dans le hall de sa résidence, elle se retrouve suivie par un homme au physique imposant qui la bouscule et prend l’ascenseur avec elle. Sous la menace d’un cutter, il lui impose une pénétration digitale. Arrivé sur le palier, il est mis en fuite par un voisin et disparaît.

Le lendemain, une employée de restauration termine son service dans le centre-ville vers 3 heures du matin, prend un bus, descend près de la Cité du vin et emprunte le pont Chaban-Delmas à pied pour regagner son domicile, rive droite.

Elle sent une présence dans son dos, se retourne et aperçoit un homme au téléphone. Arrivée au pied de sa résidence, elle actionne le code de sécurité, ouvre la porte qui n’a pas le temps de se refermer avant que l’individu s’y engouffre. La jeune femme tente d’appeler la police mais se retrouve projetée au sol et reçoit un coup de cutter à un bras avant d’être poussée dans un ascenseur. Elle se débat, tente de crier. Son agresseur la bâillonne avec un vêtement, la serre fortement au niveau du cou, puis la viole.

Repéré et interpellé après avoir tenté de s’enfuir, **le violeur présumé est en possession d’un cutter. Son ADN et ses empreintes correspondent aux traces prélevées sur les lieux des agressions**.

L’information judiciaire confiée à un juge d’instruction va désormais s’attacher à retracer son parcours. **Le mis en examen était en situation irrégulière sur le territoire national**.

Sud Ouest